

Gazette

OCTOBRE 2023



**MAIRIE
DE
BÉDENAC
17210**



LA MAIRIE EST OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H30

Chères Bédénacaises, chers Bédénacais, chers administrés,

Nous voici arrivés à un peu plus de la moitié du mandat électoral, un mandat de crise je dirais en raison de l'épidémie de COVID qui a sévi dès 2020 entraînant une crise sanitaire majeure dans tout le pays avec son lot de restrictions et de vaccinations.

Ensuite, la guerre en Ukraine en 2022 qui a eu une influence sur l'économie mondiale notamment avec l'inflation. Tous les ménages l'ont ressenti et votre porte-monnaie voit les charges augmenter dans tous les domaines. La perspective d'un retour à la normale ne se dessine pas, mais il faut continuer à avancer et à croire en notre avenir sans laisser la place au pessimisme. C'est dans cette optique que le maire et son conseil municipal œuvrent pour continuer à vous apporter les services et informations au travers de notre site internet « bedenac17.fr » et de l'application « panneau pocket ».

Malgré toutes ces difficultés, nous avons tenu à vous apporter un service supplémentaire avec un commerce de proximité implanté au 28 avenue Anne d'Autriche à BÉDENAC qui vous permet de bénéficier au quotidien de pain, viennoiseries, cave à vins, épicerie, plats cuisinés faits maison, etc.

Nous continuons à penser que le commerce rural doit faire vivre les bourgs et permettre d'entretenir un lien convivial entre les administrés en évitant au maximum l'usage du véhicule. Mais aussi, il vous appartient de le faire vivre et le rendre pérenne par votre présence. Votre soutien est indispensable. Un village sans commerce, est un village qui se meurt.

Vous trouverez aussi dans cette gazette les évènements qui ont marqué cette année.

Le Maire, Alain LAPARLIÈRE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022

Cérémonie du 11/11/2022 au monument aux morts avec l'aimable participation des sapeurs pompiers des centres de secours de MONTLIEU-LA GARDE et de BUSSAC-FORÊT.



Décoration de Philippe COIFFARD avec la remise de la médaille des 30 ans de porte drapeau au sein de l'amicale des anciens combattants. Toutes nos sincères félicitations au récipiendaire.



Participation des enfants de l'école de BÉDENAC à la cérémonie qui entonnent la marseillaise apprise avec leurs enseignants et leurs parents. La municipalité les remercie vivement pour cet acte de civisme.



NOËL DES ENFANTS 2022



Animation organisée par Mme CAUSSE Jacqueline et Mme BLONDEAU Marie-France au profit du Noël des enfants à la bibliothèque municipale le 10 décembre 2022. Des activités et un goûter leur ont été offerts pour la plus grande joie des parents qui ont aussi participé.



REPAS DES AÎNÉS



Le 22/01/2023, 70 participants ont assisté au spectacle, offert par la municipalité aux retraités de la commune, du cabaret Le Grain d'Folie à Artigues, près de Bordeaux. Dans la joie et la bonne humeur, autour d'un repas, les artistes nous ont enchanté avec leurs prestations.



BROCANTE



Le comité des fêtes a organisé une brocante le 08/05/2023, place de la Guinguette, avec une prestation de nos majorettes de « La Lune d'Or ».

Une participation moyenne en raison d'une météo incertaine qui a rebuté quelques participants. Néanmoins une affluence continue a été observée tout au long de cette journée, qui s'est terminée sous un beau soleil et le sourire de nos majorettes.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023



Remise de décorations pour les 40 ans de bénévolat comme porte drapeau au sein de l'association des anciens combattants à Philippe COIFFARD.

Remise de la décoration au récipiendaire et félicitations pour ces années d'engagement au sein de cette association et perpétuer le souvenir.



L'ÉGLISE

Le lundi 22 mai 2023 entre 20h et 20h30, un vol ignoble a été commis sur un édifice religieux pour un profit non moins ridicule. Notre église de Bédénac a été la cible, comme beaucoup d'autres dans la région aquitaine, de l'appétit malsain pour les métaux, de piètres délinquants d'habitude qui ont été interpellés par la gendarmerie bordelaise.

Heureusement, un témoin a remarqué dans le bourg, le manège de ces malfaiteurs, et a prévenu la gendarmerie de Bordeaux et pas moins de 29 faits sur des églises leurs sont imputés, allant du vol des protections de vitraux, aux descentes de gouttières.



Après un passage en garde à vue, ils ont été déférés devant le tribunal correctionnel de Bordeaux et condamnés. Puisqu'ils sont insolvable, la Mairie ne pourra pas récupérer ne serait-ce qu'une partie des 17 000 € de devis de travaux à réaliser, l'assurance ne prenant pas en compte ce type de vol à l'extérieur d'un édifice.

Un vitrail dont la protection en cuivre a été dérobée en arrachant les supports de fixation dans le mur. D'autres vitraux ont été saccagés.

FESTIVAL ÉDUCATION DU FUTUR 2023

Durant les périodes d'avril et mai, poursuite du projet de création d'un jeu vidéo intitulé « Accrobranche ». Le mercredi 7 juin, l'école s'est rendue au Musée des Beaux Arts de Bordeaux pour le Festival Éducation du Futur, organisé par l'organisme Fusion jeunesse avec la présence d'Ubisoft. 35 élèves sur 44 ont participé à cette journée. Ils ont pu prendre part à des ateliers de design d'art, des émotions, de modes... et visiter la Galerie des Beaux Arts où se trouvait une exposition du sculpteur Denis Mon-

flour, ainsi que la production réalisée par des écoles (primaires et secondaires) du quartier des Aubiers de Bordeaux.

Lors de cette journée, une remise des prix a été faite parmi toutes les classes, du primaire et du secondaire, engagées dans le projet de création d'un jeu vidéo. Grâce à leur travail dans la réalisation de leur jeu nommé « Accrobranche », les élèves de l'école ont gagné 4 prix, dont celui sur le thème de l'année « Repenser les énergies ». Chaque élève a également reçu un diplôme pour sa participation au projet. Une soirée de présentation du jeu aux familles a été programmée le lundi 26 juin à 17h30 à l'école de Bédénac. Les élèves ont présenté leur jeu à leurs parents, ainsi que les différentes étapes de réalisation du jeu. Les familles ont essayé le jeu, accessible sur internet sur la plateforme de Fusion Jeunesse, ainsi que les logiciels utilisés.



Une exposition photos des séances en classe et de la journée du 7 juin a également été organisée. Ce projet a été très inspirant et enrichissant pour les élèves et leurs apprentissages. Ils ont pu travailler en équipe, découvrir et utiliser des outils numériques de réalisation, ainsi que se rendre compte de liens entre des domaines travaillés à l'école (français, musique, arts visuels...) et des métiers du numériques. Nous remercions Fusion Jeunesse pour l'organisation de ce projet, ainsi que l'engagement de leurs intervenants auprès des élèves, messieurs Édouard Duconger et David Villa. Remerciements également aux parents qui nous ont accompagné au festival et au SIVOS pour sa validation et sa participation financière au projet.

La municipalité adresse ses félicitations aux deux enseignants de l'école de Bédénac, pour cette initiative, monsieur Rousseau Antoine, le directeur et mademoiselle Huré Julie.

APPEL DES MAIRES DE FRANCE

Appel des maires du 03/07/2023 contre les violences envers les élus.

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûlées, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales. En attendant, nous enjoignons l'État, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une déliquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

- Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.
- Par les destructions d'écoles et de bibliothèques, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

• Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

• Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie.

Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les maires de France appellent donc d'abord l'État à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part dans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

À nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a besoin. « Vive la République, vive la France ».



À cette occasion, le maire, quelques élus et le secrétariat de la mairie étaient présents.

TRI SÉLECTIF



**ho ho ho !!!
FLASH info
du Père Noël**

**les bonnes résolutions pour
bien commencer la nouvelle année !**

BACS JAUNES QUI DÉBORDENT ?
Déposez vos cartons bruns en déchèterie.
C'est gratuit pour les particuliers
ET LES PROFESSIONNELS.

**à déposer dans les
sacs jaunes***

- Papiers cadeaux
- Boîtes et alvéoles de chocolat
- Emballages plastique
- Petits cartons

*en plus des consignes habituelles

**à déposer en
Déchèteries***

- Sapins ou sapins artificiels
- Guirlandes électriques
- Boules et guirlandes de Noël
- Les filets de sapin
- Les vieux jouets et appareils électriques
- Polystyrène
- Piles et batteries usagées
- La bourriche d'huîtres en bois, cageots...

*en plus des consignes habituelles

**à déposer dans les
bornes à vêtements**

Le tout propre et mis en sac fermé

- Vêtements
- Chaussures attachées par paire
- Linge de maison

UN DOUTE POUR TRIER ?
« Guide de tri » de CITEO



Retrouvez l'ensemble
de ces consignes de tri sur
www.haute-saintonge.org/dechets/lescollectes
pour télécharger le guide du tri

ALERTE CANICULE

À l'attention des personnes seules ou dépendantes qui souhaitent une prise de contact par la mairie en cas d'alerte canicule, le registre communal doit cibler au minimum :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à leur domicile ;
- Les personnes âgées de 60 ans reconnus inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile ;
- Les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femme enceinte...).

Le système d'inscription étant déclaratif, les personnes attestent sur l'honneur de leur qualité (pas de pièces justificatives à produire) sauf si cette inscription est réalisée par le représentant légal (extrait du jugement de tutelle à fournir). Le maire accuse de la réception de la demande d'inscription dans un délai de 8 jours. Le maire informera l'intéressé qu'à défaut d'opposition de sa part le réception de l'accusé de réception vaut confirmation de son accord pour figurer sur le registre précité et qu'il peut être radié à tout moment sur sa demande.

Concernant les modalités de recueil des données, elles dépendront de la taille et des moyens de la commune. La collecte pourra être réalisée par :

- un guichet en mairie ;
- une ligne téléphonique dédiée ;
- un imprimé de demande ;
- internet ;
- voie postale.

Lorsque la demande d'inscription émane d'un tiers, elle doit obligatoirement être réalisée par écrit.

Le registre nominatif devra faire apparaître les éléments relatifs à l'identité et à la situation à domicile de la personne inscrite sur le registre, à savoir :

- ses noms et prénoms ;
- sa date de naissance ;
- la qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre nominatif ;
- son adresse ;
- son numéro de téléphone ;
- le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile ;
- le cas échéant, la personne à prévenir en cas d'urgence.

De plus, devront apparaître la date de la demande ainsi que le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectuée la demande.

Plateforme téléphonique d'information Alerte Canicule. Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe.

0800 06 66 66

CIMETIÈRES

CIMETIÈRES de BÉDENAC et Linières

Le conseil municipal a voté en 2022 le principe de la reprise des concessions en état d'abandon.

Un état des lieux a été réalisé dans ces deux cimetières et des plaquettes ont été posées sur les tombes recensées.

Il appartient aux personnes concernées de s'adresser à la Mairie pour tout renseignement.

PROJET À VENIR - ATELIER MUNICIPAL

Enfin, dans le cadre du programme annuel de prévention des risques professionnels, un nouvel atelier communal va voir le jour avec l'acceptation du permis de construire. Ce nouvel environnement va permettre de sécuriser les stockages de carburant, réduire l'exposition des agents aux hydrocarbures, aménager le stockage des huiles, réorganiser l'atelier et enfin améliorer les conditions d'accueil des personnels avec des locaux conformes.

Ce projet est estimé par l'architecte à un financement d'environ 1 000 000 € avec un projet de potentiel photovoltaïque sur le toit qui permettrait d'auto-alimenter les bâtiments communaux.



MUTUELLE MUNICIPALE

« Informez-vous sur les solutions Santé offertes sur votre Commune »

AXA propose aux habitants de la commune de **BEDENAC**, en accord avec la Mairie, des solutions négociées en complémentaire santé.
Des garanties à la carte, à tarifs préférentiels,
**pour les retraités,
les indépendants / TNS,
les exploitants agricoles,
les fonctionnaires et salariés.**

Jusqu'à - 25% de réduction *

*Toutes les informations complémentaires, vous seront exposées lors de la réunion.



Vos contacts AXA

Référents dédiés sur votre Commune :

Aurélie GUICHOU

06.10.69.14.50

aurelie.guichou@axa.fr

Régis WATELET

06.62.28.30.22

regis.watelet.am@axa.fr

Si vous ne pouvez pas être présent à la réunion d'information, n'hésitez pas à les contacter directement.